Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20261022-DEL202689-DE

Commune Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 10
Votants 13

Le jeudi 22 octobre 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 15 octobre 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, LACAILLE Corinne, BERT THEBAULT Amandine, TREMAUDAN Denis, BUQUET Jocelyne CLAVIER Xavier, GABORIAU Colette

ABSENTS EXCUSES : BOCLAUD ADAM Laura procuration à Amandine BERT THEBAULT MACOIN Serge procuration à Colette GABORIAU, KAPOLA David procuration à Odile DOUILLET LE FAOU, DESPORTES Aurélie, DERRIEN Vianney

Le quorum étant atteint 10 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne LACAILLE est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 89 DEPLOIEMENT DES COMPTEURS TÉLÉRELEVÉS et CONVENTION – EAUX DE DINAN VEOLIA

Pascal GAUTIER informe le conseil municipal du déploiement des compteurs télérelevés du service des Eaux courant 2027.

En parallèle du renouvellement de ces compteurs, des passerelles et relais devront être mis en place pour obtenir une couverture radio idéale sur le périmètre et permettre une bonne remontée des données des compteurs.

L'accord pour l'installation de ces passerelles et relais est formalisé dans une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles, et une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (vote 0 abstention 1 contre 12 pour),

- Autorise la maire à signer les conventions d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles et de relais et tout document annexe inhérent au dossier

LE HINGLE, le 26 octobre 2026

La secrétaire, Corinne LACAILLE **La Maire Odile DOUILLET LE FAOU**

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture